



# COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

## PROCÈS-VERBAL N° 29

---

Date : 24/02/2023 à 10h

---

**Président(e)** : Romain DELPECH

---

**Présent(e)s** : Nicolas HOUGUET, Christophe TOURNIER, Frédéric HEBRARD, Frédéric ANTONIO

---

**Assistent** : Julien SCHMITT (CTRA), Daniel FEUILLADE (CTRA), Sarah PELATAN (Secrétaire administrative)

---

### Dotations

Nous avons eu un retour d'INTERSPORT concernant la livraison des dotations, nous les recevrons mi-avril. Dans la foulée, nous nous chargerons de constituer les packs par arbitres pour ensuite les distribuer par site en fonction de votre lieu de résidence.

Les arbitres résidant dans les départements du 48-30, 34, 11 et 66 devront venir récupérer leurs packs dotations sur le site de la Ligue à MONTPELLIER (remise en main propre uniquement et aucun envoi possible).

Les arbitres résidant dans les départements 46, 12, 81, 82, 31, 65 et 09 devront venir récupérer leurs packs dotations sur le site de la Ligue à CASTELMAUROU (remise en main propre uniquement et aucun envoi possible).

### Rappels désignations

Nous tenons à rappeler aux arbitres que, si aucune indisponibilité n'est saisie sur leur espace, ils sont considérés comme étant bien disponibles et nous pouvons donc les désigner tardivement en cas de modification de désignation, pour un remplacement en cas de réception d'une indisponibilité tardive par exemple.

Tout arbitre qui est disponible est susceptible d'être désigné, même tardivement. Tout désistement sans justificatif valable donnera lieu à une sanction.

### Pôle Football Diversifié

Vous trouverez en annexe de ce PV un compte rendu du pôle Football Diversifié.

## Suivi du Règlement intérieur – manquements des arbitres

XXXXX

Cet arbitre a déclaré une indisponibilité le 17 février 2023 pour le 19 février pour raison professionnelle sanspourt autant fournir de justificatif. Une désignation était programmée.

*En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA, décide :*

- De rappeler à Monsieur XXXXX que toute indisponibilité doit être formulée minimum 30joursavant la date en application du Règlement Intérieur de laCRA.
- D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 27 février 2023 à 0 heures pour se terminer le dimanche 05mars 2023 2023 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de laCRA.

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

Nicolas HOUGUET  
DELPECH



Romain





## COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

- Pôle Football Diversifié –

### Compte rendu de décisions du 23 février 2023

---

**Président** : M. Maximilien DEMOUSTIER

**Membres** : MM. Rémi FABRE, Bryan FRANCOIS, Maxence LAURENT, Adrien CRUMOIS

---

#### 1- Règlement intérieur

Le pôle est en train de retravailler sur les articles du règlement intérieur concernant le Futsal et le Beach Soccer.

Les modifications réalisées et acceptées seront inscrites dans un prochain compte rendu.

### FUTSAL

#### 2- Challenge Nationale Futsal Féminin – Phase Régionale

Le pôle remercie pour la participation des arbitres suivant à ce challenge qui s'est déroulé le dimanche 12 février 2023 à Carcassonne :

- COYNE Romain
- DEMOUSTIER Maximilien
- DJIDEL Miloud
- EL HAMMANI Mokhtar
- GILLOUX Marie
- LAURENT Maxence
- SERGHINI Mustapha

#### 3- Promotions accélérées

La commission régionale d'arbitrage par son pôle Futsal a décidé de revoir les arbitres suivants dans le cadre d'une promotion accélérée :

- GILLOUX Marie – Arbitre Régional Futsal 2
- BEN AMAR Jamel – Candidat Arbitre Régional Futsal 2

La première a été vue sur le match de régional 1 Futsal du 24 janvier 2023 opposant les équipes de Villeneuve FC à l'équipe de Plaisance 2 par Adrien CRUMOIS.

A la suite de son observation et des discussions du pôle, il a été décidé de promouvoir Madame Marie GILLOUX en Régional Futsal 1.

Le second devait être observé le 23 janvier 2023, cependant le match a été annulé.

Au regard de la complexité du calendrier de régional 2, il a été décidé que l'observation de Monsieur Jamel BEN AMAR se fera le 6 mars 2023 en régional 1 en tant qu'arbitre assistant sur la rencontre opposant Lodève à Montpellier Agglo.

#### **4- Présentation d'une arbitre féminine à la candidature fédérale futsal 2**

A la suite de la publication de procès-verbal numéro 9 de la Commission Fédérale de l'Arbitrage de la FFF daté du 17 janvier 2023, mentionnant la demande de la commission régionale d'arbitrage d'Occitanie de pouvoir présenter une arbitre féminine hors quota à l'examen Fédéral Futsal 2 en dérogation de l'article 24 du règlement intérieur de la CFA.

Cette demande a été accepté par la CFA.

Le pôle félicite Madame Marie GILLOUX pour cette opportunité et l'intègre dans la démarche de préparation à l'examen fédéral. Elle est donc conviée au probatoire du 25 février 2023 à 9h00 à la ligue de football de Montpellier.

#### **5- Entretien individuel des candidats à la candidature à l'examen FFF**

Les candidats au probatoire du 25 février 2023 seront conviés à un entretien individuel avec le pôle afin d'évaluer les motivations et leurs préparations à la candidature.

#### **6- Rappel des obligations de l'arbitre futsal régional**

Depuis quelques semaines, le pôle est alerté par des clubs régionaux futsal, des membres de la commission des compétitions Futsal mais également par des arbitres sur des comportements inadéquats d'arbitres lors de leurs rencontres.

Nous rappelons les **obligations suivantes** :

L'arbitre doit se présenter au gymnase **1 heure avant le coup d'envoi**, la tolérance de 15 minutes est supprimée à la suite de l'abus de certains.

L'arbitre doit faire tracer le terrain si celui-ci ne répond pas aux exigences de la loi 1.

L'arbitre doit adopter un comportement adéquat à sa fonction d'officiel.

#### **7- Candidature ligue**

Le pôle a demandé à la commission régionale des arbitres d'envoyer aux différents districts de la ligue d'Occitanie une demande de candidat à l'examen d'arbitre régional futsal pour la saison 2023 – 2024.

Cette demande sera faite en même temps que celle pour l'ensemble des candidatures ligues, toutes activités confondues.

## BEACH SOCCER

### **8- Stage de début de saison**

Le stage de début de saison est prévu pour le samedi 20 mai 2023 à Montpellier, sous réserve de disponibilité d'une salle et du terrain.

Le section Beach Soccer du district de l'Hérault, par son responsable, Monsieur DUBROCA Vincent, a demandé si ce stage pouvait être réalisé avec les arbitres du département afin d'uniformiser les consignes.

La demande est transmise à la commission régionale des arbitres pour autorisation et validation.

### **9- Désignation match amical de l'équipe de France**

La Ligue de Football d'Occitanie accueille l'Équipe de France de Beach Soccer en stage sur son territoire. En effet, il sera le premier rassemblement de l'année 2023, les Bleus seront réunis du mardi 21 au dimanche 26 février à Balaruc les Bains.

Ils prendront part à deux confrontations amicales contre les pensionnaires du Centre Elite Beach Soccer (CEBS) les samedi 25 (15h00) et dimanche 26 février (10h00).

Avec l'accord de la commission régionale d'arbitrage et de la ligue de football d'Occitanie, le pôle a désigné les arbitres suivants au rôle de troisième arbitre sur les rencontres prévues :

- Samedi 25 février 2023            Maxence Laurent
- Dimanche 26 février 2023       Stéphane Lacombe

Ces deux arbitres assisteront les arbitres fédéraux désignés Maximilien Demoustier et Benoit Chandelier.

### **10- Revalorisation des indemnités arbitres**

Les indemnités d'arbitrage des rencontres régionales de Beach Soccer sont à l'étude auprès du comité directeur.

Le pôle est dans l'attente des informations concernant la compétition régionale 2023.

### **11- Candidature ligue**

Les districts organisant un championnat départemental Beach Soccer peuvent présenter leurs arbitres à la candidature ligue avant 20 avril 2023. Le nombre de candidats par district est fixé à deux.

**Responsable**

**Maximilien DEMOUSTIER**

